

SÉRIE D'ÉTÉ

L'avocate de Raphaël Maillant « ne lâchera pas »

L'affaire de leur vie (3/5). Qui a tué Valérie Bechtel en 1991, dans les Vosges ? Pour la justice, c'est Raphaël Maillant. Mais pour Sylvie Noachovitch, son avocate, le doute doit profiter à son client.

L'affaire Raphaël Maillant, c'est l'histoire d'un doute. Un doute qui est apparu vingt ans après le meurtre de Valérie Bechtel, en 1991, dans les Vosges. Et qui ne cesse de hanter ce dossier criminel. Jusqu'à présent, la justice n'a pas voulu lever ce doute qui, selon la loi, est censé profiter à l'accusé. Mais son avocate, M^e Sylvie Noachovitch, ne désespère pas d'y parvenir.

En mars 1997, Raphaël Maillant est condamné à dix-sept ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Valérie Bechtel, survenu dans la nuit du 10 au 11 août 1991, à Chavelot. La jeune femme a été étranglée avec un torchon, son corps est dénudé et présente quarante-neuf plaies punctiformes faites à l'aide d'un instrument tel qu'un pic à viande ou une aiguille à tricoter.

Les gendarmes ne trouveront aucun élément matériel contre Raphaël Maillant qui, un temps, était sorti avec la victime. Lui a toujours nié le meurtre. Il prétend avoir dormi, cette nuit-là, chez sa sœur (alors absente).

Des scellés détruits

Ce que les gendarmes possèdent, en revanche, c'est le témoignage du meilleur ami de Raphaël Maillant, Yann Bello. Ce dernier soutient que lui et « Raph » avaient projeté d'aller voler un magnéscope chez les parents Bechtel partis en vacances en Espagne. Mais le vol aurait mal tourné en raison de la présence de la jeune femme sur place.

Raphaël Maillant, resté seul avec elle durant quinze à vingt minutes, l'aurait alors tuée. Yann Bello, lui, n'aurait aidé qu'à transporter le corps. Ce qui lui vaudra deux ans de prison. Au procès, Raphaël Maillant se défend mal. « C'est quelqu'un d'introverti. Des condamnés parviennent à crier leur innocence. Lui, il n'est pas comme ça. Mais je peux vous dire qu'il reste blessé par ce qu'il a enduré », insiste M^e Sylvie Noachovitch qui le défend depuis plus de vingt ans.

Libéré en 2004, après avoir passé près de dix ans derrière les barreaux, le condamné tente d'obtenir une révision. Pas simple. Tous les scellés ont été détruits, notamment le torchon du crime, ce qu'autorisait alors la procédure. « Les analyses génétiques n'existaient pas en 1991. Mais, aujourd'hui, je suis sûre qu'en expertisant le torchon, l'affaire serait résolue », se désole l'avocate. Entendue à l'Assemblée nationale



M^e Sylvie Noachovitch défend Raphaël Maillant depuis plus de vingt ans.

PHOTO : OUEST-FRANCE

sur la procédure de révision, elle avait contribué à faire évoluer la loi sur ce point : « Une telle destruction n'est désormais plus possible. Pour détruire un scellé, il faut au préalable obtenir l'autorisation du condamné ou de son avocat. »

L'affaire rebondit pourtant le 18 juillet 2011. Yann Bello, qui vit désormais à La Rochelle (Charente-Maritime), tue son épouse, Charlene Delaroche, qui vient de le quitter. Notamment en l'étranglant avec... une serviette. Les deux crimes ne sont pas entièrement identiques, bien sûr. Charlene a été violée. Pas Valérie. « Mais elle était dénudée », relève M^e Noachovitch.

Pour ce crime rochelais, Yann Bello est condamné à vingt-cinq ans de prison au terme d'un procès où le meurtre de Valérie Bechtel n'aura cessé de planer. Mais l'homme campe

sur ses déclarations : Valérie, ce n'est pas lui ! La similitude de la strangulation sème néanmoins le doute. Et si Raphaël Maillant avait dit vrai ? Une nouvelle procédure de révision est aussitôt engagée. Et les magistrats de la commission de révision – qui doivent transmettre ou non le dossier à la Cour de révision – ont aussi un sérieux doute.

Pas de nouveau procès

Se basant sur les accusations de Yann Bello concernant le meurtre de Valérie Bechtel en 1991, ils retracent le prétendu déroulé de cette soirée criminelle : « Il apparaît difficilement vraisemblable que, durant une

absence d'une vingtaine de minutes (celle de Yann Bello, NDLR), M. Maillant ait pu, seul, porter des coups à l'origine des traces de violences diffuses, infliger les quarante-neuf plaies punctiformes à l'aide d'un instrument, trouver et faire disparaître cet instrument, étrangler la victime durant dix minutes avec un torchon ne devant pas se trouver dans la chambre où ont eu lieu les faits, terminer de la déshabiller, transporter son corps devant la cuisine, descendre dans le garage et aller à la rencontre de M. Bello à sa descente de voiture... » Et les juges de conclure : « Il apparaît difficile, voire impossible, que M. Maillant ait été présent. »

Le dossier est donc transmis à la Cour de révision. Devant cette instance, un expert psychologue, qui avait examiné Yann Bello lors de son

procès en Charente-Maritime, était venu indiquer qu'il n'écartait pas l'hypothèse que ce dernier soit « un tueur récidiviste qui aurait été en veille durant des années ». « Des expertises dignes du café du commerce », avait balayé, lors du procès à Saintes, l'avocat de Yann Bello, M^e Lee Takhedmit.

Mais le 24 septembre 2015, c'est la douche froide. Les hauts magistrats rejettent la demande d'un nouveau procès pour Raphaël Maillant, lui qui n'avait déjà pas eu droit à un procès en appel : aux assises, la loi n'a permis l'appel qu'à partir de 2000. Ces juges de la Cour de cassation ont notamment estimé que les deux crimes n'étaient pas vraiment identiques : Charlene Delaroche, en plus d'avoir été étranglée, avait aussi subi d'importants coups qui, à eux seuls, « auraient pu entraîner le décès [...]

si celui-ci n'avait pas été précipité par une manœuvre de strangulation »...

« La justice répugne à remettre en cause l'autorité de la chose jugée », soupire aujourd'hui encore M^e Sylvie Noachovitch. Depuis 1989, seule une douzaine de condamnations pour crime auraient ainsi été révisées. Est-ce alors la fin de tout espoir pour Raphaël Maillant, cet ancien maître-nageur, âgé aujourd'hui de 55 ans ? L'avocate, convaincue de l'innocence de son client, veut croire que non.

Yann Bello pourrait-il changer de version ? Pas évident. Début 2016, ce dernier avait renoncé à un procès en appel pour le viol et le meurtre de son épouse. Et son avocat, M^e Takhedmit, avait alors expliqué que ce désistement était en partie lié à l'affaire Maillant : « Quand bien même Yann Bello n'a rien à se reprocher dans le meurtre de 1991, il est soulagé qu'on ne vienne pas de nouveau lui chercher des poux dans la tête avec cette histoire. » Contacté ces dernières semaines, l'avocat ne nous a pas répondu sur une libération prochaine de Yann Bello.

« Savoir se relever des déceptions »

Autre espoir : un témoin pourrait-il se manifester ? Pourquoi pas... Il y a peu, Raphaël Maillant a en effet reçu ce texto adressé par une ancienne connaissance : « Bonjour Raphaël, je voulais juste te dire que je suis maintenant convaincu de ton innocence en 1991 et je n'ai été qu'un idiot, à l'époque, lors de ma déposition à Thion (Vosges). J'en suis malade. Demander que tu nous pardonnes serait déplacé, mais pour moi, tu n'as jamais été impliqué. Je te souhaite une belle vie... » Ce message pourrait-il être un début de rebondissement ou mènera-t-il à une impasse ? M^e Noachovitch entend bien en savoir plus.

« Lorsque vous vous engagez dans de tels combats, il ne faut pas avoir trop d'orgueil, car les déceptions sont nombreuses. Mais il faut aussi savoir s'en relever. Et moi, je ne lâcherai pas ! » insiste l'avocate qui, en matière de persévérance, possède une solide expérience. C'est elle qui défend également Omar Raddad, l'ancien jardinier condamné pour le meurtre de Ghislaine Marchal, en 1991, à Mougins (Alpes-Maritimes). Et lui aussi tente de faire reconnaître son innocence.

Pierrick BAUDAIS.

L'IMAGE

La baleine fait la belle avant de mettre bas



PHOTO : ENEA LEBRIN, REUTERS

Une baleine à bosse saute au-dessus des flots, au large de l'île d'Otoque, dans le golfe de Panama. Chaque année, les cétacés migrent sur des

milliers de kilomètres depuis le Pacifique Sud pour mettre bas dans les eaux tropicales. Les rorquals à bosse peuvent mesurer jusqu'à seize

mètres et peser plus de trente tonnes. Le record du nombre de sauts appartiendrait à un rorqual à bosse des Antilles : 130 en 75 minutes !

Écoutez votre nouvelle radio en qualité numérique **dab+** en Sarthe



La 1^{ère} Hit Radio dans l'Ouest.



Retrouvez-nous sur hitwest.com et sur l'appli Hit West.

